

**Département de l'Oise**  
**Arrondissement de COMPIEGNE**  
**Canton de NOYON**  
**Commune de VAUCHELLES**

**Procès-verbal du 28 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FETRE, Maire.

**Etaient présents** : Mrs Daniel FETRE, Christopher CARON, Jean-Marie DUCHEMIN, Didier MARTY et Thomas BONNARD.  
Mme Sophie CAMUS HOGUET.

**Absent** : Mrs Mikaël TUILEVATAU, Enguerrand CARON.  
Mmes Marisol ORTIZ-GONZALEZ et Béatrice BOUCHER.

**Pouvoir** : Mme Céline DAUTREMONT à Mr Daniel FETRE.

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie CAMUS HOGUET.

-Approbation du compte-rendu du 07 septembre 2022, à l'unanimité.

**1) Renégociation prêt Crédit Agricole**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°07-09-2022-01 partie 1 par ses termes :

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de demander le remboursement anticipé du prêt n°72209992491 de 200 000 € accordé le 28/08/2012 par le Crédit Agricole Brie Picardie selon le décompte ci-après au 20/10/2022 aux conditions en vigueur du 16/08/2022 :

CAPITAL : 66 666,80 €  
INDEM FINANCIERE : 2 000 €  
INDEM RBST ANTICIPE : 776,67 €  
INT NORMAUX ET DIF : 876,43 €  
SOUS TOTAUX : 70 319,90 €

**2) Décision Modificative n° 1**

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter les crédits comme suit :

-1641 (recette Investissement) = + 70 000 €  
-1641 opfi (dépende Investissement) = + 65 550 €  
-6688 = + 2 800 €  
-627 = + 150 €  
-66111 = + 1 500 €  
-021 (recette Investissement) = - 4 450 €  
-023 (dépende Fonctionnement) = - 4 450 €

**3) Questions Diverses**

-Point sur les prochains travaux de la mairie.  
-Point sur les prochains travaux de l'éclairage public (passage en led) = prévus semaine 40.  
-Point sur les prochains travaux au cimetière = début fin octobre 2022 (mur de soutènement et clôture)  
-Modifications de l'éclairage public : les horaires seront modifiés comme suit :  
-le matin : allumage à 6h00

-le soir : extinction à 23h00 sauf le samedi soir où l'extinction sera faite à 1h00 du matin.

Pour la sente piétonne et le parking du city stade et bâtiment cantine-école :

-matin : allumage à 6h45

-soir : extinction à 19h30

Plus aucun point n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

Le Maire  
Mr Daniel FÉTRÉ

La Secrétaire de Séance  
Mme Sophie CAMUS HOGUET